

**CONVOCATION DU 25 JANVIER 2018**  
**SEANCE DU 30 JANVIER 2018**

---

L'an deux mille dix-huit le trente du mois de janvier à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clément dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain RENNÉ, Maire.

Présents : MM RENNÉ Sylvain, TERME Grégory, BONNET Natacha, DIDION Bernard, LALIGANT Sylvain, JAUZE Corinne, WIPF Jean-Marie, SAINTE CROIX Francis

Absents : MM BETIS Yoan, PERSE Coralie

Absent ayant donné procuration : PERSE Coralie à JAUZE Corinne.

Monsieur Sylvain RENNÉ, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. TERME Grégory, Adjoint au Maire est désigné pour remplir cette fonction.

M. RENNÉ Sylvain Maire demande aux membres présents l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour le point suivant, reçu ce jour de la Préfecture du Gard :

- obligation légales de débroussaillage.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

---

*Le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le compte rendu de la séance du 12 décembre 2017. Ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.*

---

**02-2018/ Projet de construction de la salle multifonctionnelle**

Monsieur le Maire présente le nouveau dossier esquisse réalisé par l'architecte, M. BOISSIER Eric :

**Estimatif pour la construction d'une salle multifonctionnelle :**

**309 800.00 €/HT soit 371 760.00€/TTC**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

**Article 1 :**

D'approuver le projet présenté pour un montant de 309 800.00 €/HT soit 371 760.00€/TTC

**Article 2 :**

De solliciter l'aide financière du Conseil Général du Gard et de la Région Languedoc Roussillon – Midi Pyrénées

**Article 3 :**

D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire

**Article 4 :**

Cette délibération annule et remplace la délibération 020-2016/Approbation du projet de de construction d'une salle multifonctionnelle

---

**CONVOCATION DU 25 JANVIER 2018**  
**SEANCE DU 30 JANVIER 2018**

**Bilan travaux en cours.**

Monsieur Sylvain RENNER Maire fait le point sur l'état d'avancement des travaux en cours : canalisation d'eau potable, revêtement de la rue des Fontaines, réseau électricité rue de la Calade.

**Projet City Parc**

Ce projet s'inscrira dans les prévisions budgétaires de l'année 2019 pour une réalisation la même année.

**01-2018/RIFSEEP / Régime indemnitaire personnel communal**

Principes régissant le régime indemnitaire : principe de légalité, principe constitutionnel de libre administration, principe de parité avec la Fonction Publique d'Etat.

Décret n°2014-513 du 20 mai 2014 circulaire du 05 décembre 2014 : création dans la Fonction Publique d'Etat

Arrêtés ministériels publiés au JO des 19 et 26 décembre 2015 : transposition à la Fonction Publique Territorial.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'instaurer le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP pour le personnel communal

**Obligation légale de débroussaillage**

M.RENNER Sylvain Maire donne lecture des informations adressées par la Préfecture du Gard sur l'obligation légales de débroussaillage. Le courrier (signé de Monsieur le Préfet et de Monsieur le maire) sur l'application de ces obligations sera distribué dans les boites aux lettres des administrés et parution dans le bulletin municipal. M.WIPF Jean-Marie, conseiller municipal, sera en charge de ce dossier.

**Questions diverses**

*La séance est levée à 19h50*

		
<i>Le Maire, <b>Sylvain RENNER,</b></i>		
<i>Grégory TERME</i> 	<i>Sylvain LALIGANT</i> 	<i>Bernard DIDION</i> 
<i>Natacha BONNET</i>	<i>Jean-Marie WIPF</i> 	<i>Corinne JAUZE</i> 
<i>Yoan BETIS</i> -----	<i>Francis SAINTE CROIX</i>	<i>Coralie PERSE (pouvoir C.JAUZE)</i> 